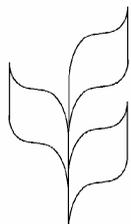




CBD



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/8/7
6 décembre 2002

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Huitième réunion
Montréal, 10-14 mars 2003
Point 4 de l'ordre du jour*

THEME PRINCIPAL : DIVERSITE BIOLOGIQUE DES MONTAGNES

Eléments proposés pour un programme de travail sur la diversité biologique des montagnes

Note du Secrétaire exécutif

RESUME

Dans sa décision VI/30, la Conférence des Parties est convenue, *entre autres*, que le Secrétaire exécutif préparerait un projet de programme de travail sur la diversité biologique des montagnes. Pour répondre à cette décision, le présent document comporte les éléments proposés pour un programme de travail sur la diversité biologique des montagnes. Le but de ce projet de programme de travail est d'encourager la mise en oeuvre de l'ensemble des objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans les écosystèmes de montagne naturels ou modifiés par l'homme. Les éléments proposés pour un programme de travail sont plus particulièrement axés sur la conservation et l'utilisation durable ; un environnement institutionnel et socio-économique favorable ; et le contrôle et l'évaluation.

RECOMMANDATIONS PROPOSEES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques, et technologique, pourrait souhaiter :

(a) *Prendre connaissance* des notes du Secrétaire exécutif sur la situation et l'évolution de, ainsi que les menaces pesant sur, la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/8/5), et sur les mesures prises en matière de conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/8/6);

/...

(b) *Adopter* les éléments proposés du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et encourager les organisations concernées à intégrer la diversité biologique des montagnes dans leurs évaluations, à créer des activités visant à améliorer le contrôle et l'évaluation de la diversité biologique des montagnes, y compris les fonctions écologiques, l'estimation des services générés par les écosystèmes, les incidences des changements climatiques sur les éléments biotiques et abiotiques, et l'élaboration de pratiques de gestion durables, et notamment du tourisme;

(c) *Demander* au Secrétaire exécutif d'élaborer, en collaboration avec les organisations concernées, des propositions d'objectifs, d'échéances, de principaux partenariats et d'intervenants relatifs au programme de travail proposé sur la diversité biologique des montagnes à l'échelle internationale et régionale. Les Institutions, programmes, ou partenariats concernés comprennent, *entre autres*, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Centre International de Recherches Agricoles dans les Régions Sèches (ICARDA), le International Partnership for Sustainable Development in Mountain Regions, ^{1/} le International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change (IHDP), le Centre for Mountain Studies, le Consorcio para el Desarrollo de la Ecoregion Andina (CONDESAN) et la Mountain Research Initiative (MRI);

(d) *Recommander* que la Conférence des Parties, à sa septième réunion :

- (i) *Encourage* les Parties à appliquer les activités des programmes de travail existants sur les forêts, les eaux intérieures, la diversité biologique des zones arides et sub-humides et la diversité biologique agricole, aux écosystèmes des montagnes. Au moment de la mise en œuvre des programmes de travail existants sur les montagnes, il faudra accorder une attention particulière aux questions relatives aux montagnes, telles que celles indiquées dans la section III B de la présente note;
- (ii) *Exhorte* les Parties à incorporer les activités et les éléments du programme de travail dans leurs stratégies et leurs plans d'action nationaux de diversité biologique, et à les mettre en œuvre;
- (iii) *Invite* les Parties et les autres Gouvernements, ainsi que les organisations concernées à rendre compte de la mise en œuvre de cette décision et du programme de travail par l'intermédiaire, *entre autres*, des rapports nationaux qu'ils soumettent à la Convention;
- (iv) *Crée* un Groupe spécial d'experts techniques pour évaluer les effets et les conséquences — et recommander une atténuation pratique et des mesures d'adaptation — des changements climatiques sur la diversité biologique des montagnes. Il faudrait également examiner une approche de recherche et de développement intégrée, ainsi que des façons de refléter les informations spécifiques dans les activités de sensibilisation du public et de politique.
- (v) *Encourage* les Parties à élaborer des objectifs nationaux relatifs à la diversité biologique des montagnes, et à les incorporer dans les plans, programmes, et initiatives concernés, et notamment dans les stratégies et les plans d'action nationaux indiqués dans la section E de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (Décision VI/9, annexe).

^{1/} www.mountains2002.org/archive/news/prtnrshps.html.

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
RESUME ANALYTIQUE	1
RECOMMANDATIONS PROPOSEES	1
I. INTRODUCTION	4
II. OBJECTIFS, APPROCHES, ET ELEMENTS DIRECTEURS	4
III. ELEMENTS PROPOSES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL	5
A. Lignes directrices des Forums internationaux	5
B. Thèmes principaux	6

Annexes

I. DOMAINES D'ACTIVITES A ET B DU CHAPITRE 13 D'ACTION 21: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES : MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES	8
II. LIGNES DIRECTRICES DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
III. LIGNES DIRECTRICES DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE	11

I. INTRODUCTION

1. Dans sa décision VI/30, la Conférence des Parties se félicitait des propositions avancées par le Secrétaire exécutif dans sa liste sur les préparatifs de la septième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/6/2) et demandait que la préparation des thèmes prioritaires pour la septième réunion de la Conférence des Parties se poursuive comme indiqué dans ce document. En ce qui concerne le thème de la diversité biologique des montagnes, le Secrétaire exécutif a prévu, entre autres, de rédiger, en vue d'un examen par l'Organe subsidiaire, une proposition de programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, et notamment sur les priorités, les objectifs, les échéances, les partenariats et les intervenants éventuels, et les indicateurs de mise en œuvre.

2. La présente note a été préparée en vue de proposer des éléments pour un programme de travail sur la diversité biologique des forêts, dont la mise en œuvre peut s'appliquer directement aux écosystèmes de montagne de haute et de basse altitude. Les écosystèmes de montagne de haute altitude sont définis par les zones alpestres et nivales ; c'est-à-dire les zones où la couverture forestière est généralement absente ^{2/} Comme les types d'écosystèmes naturels tels que les forêts, les zones arides et sub-humides, les eaux intérieures et les écosystèmes modifiés par les activités humaines font tous partie intégrante des habitats de montagne, la plupart des objectifs et des activités inhérents aux programmes de travail sur ces domaines thématiques sont directement applicables aux montagnes.

3. Les informations présentées dans les notes du Secrétaire exécutif sur l'état et l'évaluation de, ainsi que les menaces pesant sur, la diversité biologique des forêts (UNEP/CBD/SBSTTA/8/5), et les mesures prises pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes (UNEP/CBD/SBSTTA/8/6), ont servi de base pour les éléments proposés du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes.

II. OBJECTIFS, APPROCHES, ET ELEMENTS DIRECTEURS

4. Tel que détaillé dans la note du Secrétaire exécutif sur l'état et l'évaluation, les écosystèmes des montagnes sont des zones riches en diversité biologique habitées par 12 % de la population mondiale. Par ailleurs, 50 % de la population mondiale dépend directement ou indirectement des ressources provenant des montagnes. En raison de cela, les montagnes subissent une multitude de pressions et de menaces, y compris l'augmentation de l'utilisation des terres par les activités humaines, à la fois dans les zones de montagne et dans les zones adjacentes aux montagnes, ainsi que les changements climatiques. Toutefois, les inventaires biologiques des écosystèmes de montagne n'existent pas dans la plupart des pays en développement, et par conséquent, la connaissance de l'état de la diversité biologique des écosystèmes de montagne est encore limitée.

5. C'est pourquoi il est urgent de garantir que les activités humaines dans les écosystèmes de montagne sont durables, et qu'elles assurent également le bien-être des populations montagnardes. Une autre priorité comprend la mise en œuvre des programmes de contrôle de l'environnement qui visent à remédier à ce manque de connaissances, et de contrôler les changements causés par les activités humaines ou naturelles dans ces environnements fragiles.

6. L'objectif complet des éléments proposés pour un programme de travail sur la diversité biologique des montagnes consiste à encourager la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité

^{2/} Pour les définitions, voir la note du Secrétaire exécutif sur l'état et l'évaluation de, ainsi que les menaces pesant sur, la diversité biologique des forêts (UNEP/CBD/SBSTTA/8/5).

biologique dans les écosystèmes de montagne naturels ou modifiés par les activités humaines. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (a) Encourager la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques;
- (b) Améliorer les connaissances, l'évaluation, et le suivi des ressources biologiques, en mettant l'accent sur les éléments constitutifs propres à la diversité biologique;
- (c) Favoriser un environnement socio-économique favorable pour la mise en oeuvre des activités proposées.

7. L'approche fondée sur les écosystèmes est le principal cadre de travail pour la planification et la mise en oeuvre du programme de travail proposé. Dans les environnements de montagne, l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes est essentielle parce que différents types et biomes d'écosystèmes sont étroitement interreliés en termes de flux d'énergie et de matière, mais aussi d'activités socio-économiques, qui influencent à leur tour les moyens de subsistance locaux ou nationaux.

8. Les éléments proposés pour le programme de travail couvrent trois thèmes :

(a) *La conservation, l'utilisation durable et le partage des ressources.* Réduire ou atténuer les incidences des processus qui menacent le fonctionnement des écosystèmes, en examinant plus particulièrement l'utilisation durable dans le cadre des rapports entre les zones de haute-altitude et de basse-altitude;

(b) *Un environnement socio-économique favorable.* Les activités dont le but est de renforcer l'environnement institutionnel et socio-économique afin d'assurer la mise en oeuvre des activités proposées;

(c) *Le contrôle et l'évaluation.* Evaluer les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique spécifique à la haute altitude, et le fonctionnement des écosystèmes. Elaborer des systèmes d'évaluation des écosystèmes de montagnes de haute altitude, en mettant l'accent sur les liens avec les zones de basse altitude.

III. ELEMENTS PROPOSES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL

9. Les zones de montagne recouvrent quasiment le quart de la surface terrestre, et sont habitées par environ 12 % de la population mondiale. De plus, les montagnes fournissent des ressources naturelles nécessaires pour les populations habitant dans les zones de basse altitude. Les montagnes représentent à la fois un environnement unique en tant que tel, qui comprend également de nombreux domaines thématiques de la Convention. Par exemple, on peut trouver des zones forestières, des eaux intérieures, arides et sub-humides et des zones agricoles dans les écosystèmes de montagne. Par conséquent, les objectifs et les activités contenus dans les programmes de travail existants pour chacun de ces domaines thématiques peuvent également être appliqués et mis en oeuvre dans leurs écosystèmes de montagne respectifs. De plus, les éléments de travail proposés qui s'appliquent aux zones de montagne sont indiqués ci-après.

A. *Lignes directrices des Forums internationaux*

10. Un certain nombre de forums internationaux ont accordé une attention particulière aux montagnes, et la contribution de ces derniers peut être utilisée comme fil directeur pour élaborer le programme de travail de la Convention sur cette question. L'Action 21, l'un des principaux documents produits par le

Sommet de la Terre en 1992, présente un chapitre relatif au développement durable des montagnes. Les objectifs des deux thèmes du programme identifiés dans le chapitre 13 de l'Action 21 se trouvent dans l'annexe I ci-après. Dix ans plus tard, le Sommet mondial sur le développement durable s'est également penché sur la question des écosystèmes de montagne. Le paragraphe 42 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable stipule que «Les écosystèmes de montagne soutiennent des modes d'existence particuliers et recèlent d'importantes ressources dans leurs bassins hydrographiques; ils se caractérisent par une grande diversité biologique et par une flore et une faune uniques. Beaucoup sont particulièrement fragiles et exposés aux effets néfastes des changements climatiques et ont besoin d'une protection spéciale ». Le Plan de mise en oeuvre proposait un certain nombre de mesures spécifiques à prendre pour les montagnes. Vous trouverez ces mesures dans l'annexe II ci-après. De plus, l'Année internationale de la montagne présente également des lignes directrices intéressantes pour la Convention. L'objectif ultime de l'Année de la montagne est de garantir le bien être des populations vivant dans les montagnes en favorisant le développement durable dans les régions de montagne. Les objectifs spécifiques, et certaines lignes directrices générales sur la façon de réaliser ces objectifs, sont énumérés dans l'annexe III ci-après.

B. Thèmes principaux

11. Parmi toutes ces initiatives, et d'après les informations examinées présentées dans la note du Secrétaire exécutif sur l'état et l'évaluation de, et les menaces pesant sur, la diversité biologique des montagnes, les caractéristiques suivantes, particulières aux écosystèmes de montagne sont indiquées ci-dessous à titre d'éléments proposés pour un programme de travail.

1. Vulnérabilité importante face aux perturbations d'origine humaine ou naturelle, et faible taux de rétablissement des écosystèmes à la suite de ces perturbations

12. *Mesures recommandées:* Contrôle et évaluation des écosystèmes de montagne, des menaces de pollution, des zones à risques les plus vulnérables aux processus d'érosion et aux autres perturbations naturelles. Etudes sur le zonage de l'utilisation des terres. Protection des écosystèmes de montagne uniques et fragiles. Identification des interventions adaptées afin d'accélérer les processus de restauration des écosystèmes.

2. Relation très étroite entre l'écologique et les activités humaines et les zones de basse altitude, particulièrement en matière de ressources hydriques

13. *Mesures recommandées:* Promotion des pratiques de gestion intégrée des bassins hydrographiques aux niveaux local, national et régional: gestion agricole des sols et de l'eau, restauration des zones dégradées, encouragement de la diversification des activités générant des revenus. Evaluation des incidences des changements climatiques sur les sources d'eau douce provenant des plateaux. Evaluation des polluants provenant de sources éloignées. Stratégies de développement et de conservation suivant le principe amont-aval, et introduction de mécanismes de compensation pour les biens et les services. Intégration de la protection de la diversité biologique dans les principaux secteurs de production de l'économie.

3. Niveaux importants de diversité génétique des cultures, et potentiel élevé de diversification des variétés agricoles

14. *Mesures recommandées:* Activités visant à préserver la diversité biologique agricole des régions de montagne, à la fois pour répondre aux demandes actuelles, mais aussi à titre de mesure d'adaptation aux changements climatiques.

4. *Des niveaux exceptionnels de diversité culturelle*

15. *Mesures recommandées:* Décentralisation, en encourageant la pleine participation et l'engagement des communautés locales dans les décisions qui les touchent. Amélioration des moyens de subsistance locaux, préservation de l'autodétermination culturelle et des croyances traditionnelles.

5. *Une sensibilité abiotique et biotique relativement plus importante aux changements climatiques que dans les zones de basse altitude*

16. *Mesures recommandées:* Planification paysagère des zones protégées (afin de permettre la migration). Elaboration de systèmes de contrôle basés sur l'identification des indicateurs abiotiques et biotiques clés relatifs aux changements de la structure et du fonctionnement des écosystèmes. Elaboration de mesures d'adaptation concernant les altérations des régimes hydrologiques dans les zones de basse altitude.

Annexe I

DOMAINES D'ACTIVITES A ET B DU CHAPITRE 13 D'ACTION 21: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES : MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

A. Acquisition et renforcement des connaissances sur l'écologie et le développement durable des écosystèmes de montagne

13.4 Les montagnes sont très sensibles à tout déséquilibre écologique provoqué par l'activité humaine ou par la nature. Ce sont les zones les plus sensibles à tous les changements climatiques dans l'atmosphère. Des renseignements particuliers sur l'écologie, le potentiel des ressources naturelles et les activités socio-économiques sont indispensables. Les régions de montagne et de colline possèdent une riche variété de systèmes écologiques. En raison du facteur d'altitude, les montagnes créent des gradients de température, de précipitations et d'ensoleillement. Une pente donnée peut comprendre plusieurs systèmes climatiques - tropical, subtropical, tempéré et alpin - qui correspondent à autant de microcosmes présentant une grande diversité d'habitats. Or, on manque de connaissances sur les écosystèmes de montagne. La création d'une base de données sur les montagnes de la planète est donc indispensable pour lancer des programmes qui contribueraient au développement durable des écosystèmes de montagne.

Objectifs

13.5 Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- a. Entreprendre une enquête sur les différentes formes des sols, des forêts, des utilisations de l'eau, des cultures et des ressources végétales et animales des écosystèmes de montagne en tenant compte des travaux des organisations internationales et régionales;
- b. Créer et tenir à jour une base de données et des systèmes d'information pour faciliter la gestion et l'évaluation environnementale intégrées des écosystèmes de montagne, en tenant compte des travaux des organisations internationales et régionales;
- c. Améliorer et structurer la base existante de connaissances écologiques concernant les techniques et les pratiques de l'agriculture et de la conservation dans les régions de montagne, avec la participation des collectivités locales;
- d. Créer et renforcer le réseau de communication et un centre d'information pour les organisations qui s'occupent des questions de montagne;
- e. Mieux coordonner les efforts entrepris dans chaque région pour protéger les écosystèmes de montagne fragiles, par l'examen de mécanismes appropriés, notamment d'instruments, juridiques et autres, à vocation régionale;
- f. Etablir des informations en vue de l'établissement de bases de données et de systèmes d'information afin de faciliter l'évaluation du risque écologique et du risque de catastrophe naturelle dans les écosystèmes de montagne.

B. Promotion du développement intégré des bassins hydrographiques et de nouvelles sources de revenus

Principes d'action

/...

13.13. Près de la moitié de la population mondiale est influencée de diverses manières par l'écologie des montagnes et la dégradation des bassins hydrographiques. Environ 10 % de la population mondiale vivent dans des zones montagneuses à fortes pentes tandis que 40 % occupent des régions adjacentes de bassins de moyenne et basse altitude. Il se pose de graves problèmes de détérioration de l'environnement dans ces bassins. Par exemple, dans les zones de collines des pays andins d'Amérique du Sud, une grande partie de la population agricole doit maintenant faire face à une détérioration rapide des ressources en terres. De même, les zones de montagnes et de hauts plateaux de l'Himalaya, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique centrale et orientale, qui fournissent une contribution capitale à la production agricole, sont menacées par la culture de terres marginales qui résulte de l'accroissement de la population. Dans de nombreuses régions cette situation s'accompagne de surpâturage, de déboisement et de perte de la couverture végétale.

13.14. L'érosion du sol peut avoir une incidence dévastatrice sur les immenses nombres de ruraux dont l'agriculture est tributaire des pluies dans les zones de montagnes et de collines. La pauvreté, le chômage, une mauvaise santé et une mauvaise hygiène, sont très répandus. La promotion de programmes intégrés de mise en valeur des bassins hydrographiques avec la participation effective des populations locales est indispensable pour empêcher une aggravation du déséquilibre écologique. L'approche intégrée est nécessaire pour conserver, améliorer et utiliser la base de ressources naturelles : terres, eau, ressources végétales, animales et humaines. En outre, la promotion de nouvelles sources de revenu, en particulier par l'organisation de plans d'emploi augmentant la base de production, contribuera de façon importante à améliorer le niveau de vie des populations rurales nombreuses qui vivent dans des écosystèmes de montagne.

13.15. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- a. D'ici à l'an 2000, organiser la planification et la gestion appropriées de l'utilisation des terres aussi bien pour les terres arables que non arables dans les zones de bassins hydrographiques montagneux pour empêcher l'érosion des sols, accroître la production de la biomasse et maintenir l'équilibre écologique;
- b. Promouvoir des activités génératrices de revenu comme les pêcheries et le tourisme non déprédateurs et des activités minières écologiquement rationnelles et améliorer les infrastructures et des services sociaux, en particulier pour sauvegarder les moyens d'existence des collectivités locales et des populations autochtones ;
- c. Organiser des arrangements techniques et institutionnels pour les pays sujets à des catastrophes naturelles afin d'atténuer les effets de celles-ci par des mesures de prévention des risques, le zonage des risques, des systèmes d'alerte, des plans d'évacuation et des fournitures d'urgence.

Annexe II

LIGNES DIRECTRICES DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le paragraphe 42 du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable, qui est indiqué ci-dessous, s'applique particulièrement aux écosystèmes des montagnes :

« Les écosystèmes de montagne soutiennent des modes d'existence particuliers et recèlent d'importantes ressources dans leurs bassins hydrographiques; ils se caractérisent par une grande diversité biologique et par une flore et une faune uniques. Beaucoup sont particulièrement fragiles et exposés aux effets néfastes des changements climatiques et ont besoin d'une protection spéciale. Cela exige que des mesures soient prises à tous les niveaux pour :

a) Élaborer et promouvoir des programmes, politiques et approches intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable des régions montagneuses et renforcer la coopération internationale pour son impact positif sur les programmes d'éradication de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement;

b) Appliquer, le cas échéant, des programmes de lutte contre la déforestation, l'érosion, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, la perturbation des débits et le retrait des glaciers;

c) Élaborer et appliquer, selon le cas, des politiques et programmes tenant compte des sexes, financés par des fonds publics ou privés, en vue d'éliminer les handicaps dont souffrent les communautés montagnardes;

d) Mettre en oeuvre des programmes visant à promouvoir la diversification et les activités économiques traditionnelles des régions montagneuses, des modes de subsistance durables et des systèmes de production à petite échelle, notamment par la mise en oeuvre de programmes de formation spécifiques et en améliorant l'accès aux marchés nationaux et internationaux ainsi que la planification des systèmes de communication et de transport, compte tenu de la fragilité particulière des zones montagneuses;

e) Promouvoir l'association et la pleine participation des communautés montagnardes à la prise de décisions qui les concernent et intégrer les connaissances et les valeurs traditionnelles autochtones dans toutes les activités de développement;

f) Mobiliser l'appui des pays et de la communauté internationale afin de promouvoir la recherche appliquée et le renforcement des capacités, fournir une assistance financière et technique en vue de la mise en oeuvre effective du développement durable des écosystèmes de montagne dans les pays en développement et les pays en transition et lutter contre la pauvreté parmi les communautés montagnardes par la mise en oeuvre de plans, projets et programmes concrets avec l'appui approprié de toutes les parties concernées, compte tenu de l'esprit de l'Année internationale de la montagne, 2002 ».

Annexe III

LIGNES DIRECTRICES DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA MONTAGNE

Le texte qui suit est un extrait du Document introductif de l'Année internationale de la montagne, décrit les objectifs de l'Année et propose quelques activités générales pour mettre en œuvre ces objectifs.

« Dans le cadre d'un objectif général de mise en valeur durable des régions montagneuses pour assurer le bien-être des populations montagnardes, les objectifs de l'Année internationale de la montagne sont les suivants:

- assurer le bien-être présent et futur des communautés montagnardes en favorisant la conservation et la mise en valeur durable des zones de montagne;
- accroître la prise de conscience et renforcer les connaissances sur les écosystèmes montagneux, leur dynamique et leur fonctionnement, ainsi que sur leur importance primordiale pour la fourniture d'un certain nombre de biens et de services stratégiques, essentiels pour le bien-être des populations rurales et urbaines, de montagne comme de plaine, et en particulier, pour les approvisionnements en eau et la sécurité alimentaire;
- promouvoir et préserver l'héritage culturel des communautés et des sociétés montagnardes;
- prêter attention aux conflits qui intéressent fréquemment les zones de montagne et promouvoir le rétablissement de la paix dans ces régions.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra agir dans plusieurs directions: production et échange d'informations; prise de conscience et sensibilisation; éducation, formation et vulgarisation; documentation des meilleures pratiques et formulation de recommandations fondées sur des études de cas menées avec succès sur le terrain; et promotion de l'élaboration de politiques et de lois spécifiques concernant la montagne ».
